

COMMUNE D'OBERRHAUSBERGEN

Département  
du Bas-Rhin

**Extrait du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal**

Arrondissement de  
Strasbourg

Séance du lundi 22 septembre 2025

Nombre de  
conseillers élus :  
**29**

Sous la présidence de Madame Cécile DELATTRE, Maire

Conseillers en  
fonction :  
**29**

Conseillers  
présents : **20**

**V – RESSOURCES HUMAINES**

**2025 – 59 (13) : Mise à jour du tableau des effectifs et des emplois  
au 22 septembre 2025**

Rapport au Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 (modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3), les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif nécessaire au fonctionnement des services.

Ces créations, modifications et suppressions font l'objet d'une inscription au tableau des effectifs.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1,

**Vu** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

**Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles L.411-1 à L.411-6, L.415-1 et L.415-3 du Code général de la fonction publique,

**Considérant le besoin de la collectivité de disposer d'un tableau des effectifs des emplois à jour,**

REÇU EN PREFECTURE

le 06/11/2025

Application agrée Egalité.com

99\_0E-067-216703439-20250922-0H2025\_09\_2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **MODIFIE** les grades suivant :
  - 3 postes d'adjoint territorial d'animation (35h00 -> 33h00, 21h00 -> 19h00 et 26h30 -> 29h00),
  - 3 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe (2h57 -> 2h22, 7h52 -> 6h13 et 6h53 -> 5h06),
  - 18 postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe (6h17 -> 6h29, 1h27 -> 1h38, 10h37 -> 10h50, 9h33 -> 10h50, 5h54 -> 2h33, 2h57 -> 2h33, 8h00 -> 9h00, 10h37 -> 11h49, 3h43 -> 4h08, 3h03 -> 2h45, 2h30 -> 2h21, 7h52 -> 6h34, 7h40 -> 5h19, 16h44 -> 16h56, 8h39 -> 9h38, 7h17 -> 7h40, 6h53 -> 4h45 et 4h31 -> 4h55)
- **CREE** les grades suivants, correspondant aux recrutements à venir :
  - 1 poste d'ATSE.M principal de 2<sup>ème</sup> classe (29h00) (remplacement départ à la retraite)
- **SUPPRIME** les grades suivant :
  - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe (35h00) (départ à la retraite),
  - 14 postes d'adjoint territorial d'animation (réajustement des postes suite aux recrutements),
  - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe (1h10) (fin de contrat non remplacé),
  - 2 postes d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe (29h00) (départ à la retraite et prévision du remplacement).
- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs sur des emplois permanents et non permanents joint en annexe à compter du 22 septembre 2025.
- **INSCRIT** au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois créés.
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Cécile DELATTRE

Le Secrétaire de séance,

Sofiane AIT IKHLEF

REÇU EN PREFECTURE

le 06/11/2025

Application en ligne E-Dépôts.com

99\_DE-067-216703439-20250922-CM2025\_09\_2